

LEGALIA - DE GINESTET DE PUIVERT

Avocats à la Cour

21, boulevard Saint-Pierre - 40100 DAX

VENTTE

AUX ENCHERES PUBLIQUES

UN APPARTEMENT DE TYPE 2

Commune de TARNOS (40220)

situé 6, 8 et 10 rue André Boulliar - Résidence Altéa

MISE A PRIX : 30.000 €

Devant le Juge de l'Exécution de DAX

Palais de Justice - Rue des Fusillés à DAX (40100)

L'ADJUDICATION AURA LIEU JEUDI 8 OCTOBRE 2020 À 10 HEURES

Visite le 21 septembre 2020 de 14 heures à 15 heures

par la SCP GETTE PENE & ANDRAL huissiers de justice à TARTAS (40400)

Aux requêtes, poursuites et diligences du SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE ALTEA à TARNOS, 6, 8 et 10, rue André Boulliar (40220), représenté par son Syndic, la Sté NEXITY LAMY, domicilié es qualité à la Résidence ALTEA ;

Il sera procédé à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur :

- Dans un ensemble immobilier situé 6, 8 et 10 rue André Boulliar à TARNOS (40220), soumis au régime de la copropriété suivant Règlement et descriptif publiés le 29/01/1996 vol. 1996 P 576, descriptifs modifiés les 19/10/1996 et 30/07/2013, publiés les 03/12/1996 vol. 1996 P 6778 et 30/08/2013 vol. 2013 P 5998, les droits suivants : Lot 1 et 413/10158 millièmes des PC Lot 101 et 8/10158 millièmes des PC ;

Cadastré section AI n° 1254, 6 rue André Boulliar d'une contenance de 2 ha 44 a 06 ca :

- Un appartement de Type 2, numéroté 1, situé au rez-de-chaussée de l'entrée A, 6 rue André Boulliar - Résidence Altéa - 40220 TARNOS ;

L'appartement comprend 6 pièces : un couloir central, une cuisine, une chambre, une salle d'eau, une pièce de séjour puis un wc. La cuisine dispose en outre d'un balcon donnant sur rue, et le séjour d'une terrasse couverte transformée en véranda. La surface habitable est de 53,61 m² ou 47,45 m² si l'on retranche la véranda. Cet appartement dispose d'un petit jardin privatif sur l'arrière.

Le stationnement est situé sur la zone de parking à l'intérieur de la résidence. Il s'agit du premier emplacement sur la droite en entrant qui est numéroté 1A. Au-delà, l'espace intérieur de la résidence est réservé au stationnement des véhicules, avec deux ensembles de garages couverts et des places de stationnement prioritatives à l'air libre. L'accès depuis la rue se fait par un passage sans barrière ni portail, sous le bâtiment, côté entrée A.

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de DAX.

Tous les frais faits pour parvenir à la vente sont payables en sus du prix ainsi que le droit proportionnel, la TVA et les frais de surenchère s'ils s'en produisent.

Le Cahier des conditions de la vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution de DAX ou sur le site du Conseil National des Barreaux AVOVENTES (<https://avoventes.fr> - Barreau : DAX)

Pour tous renseignements : 05 58 56 55 44